

Absence d'ordonnance

Né(e) MERCURY le 17/09/1971

Prélevé le 26/08/21 à 12H23

Edité le 26/08/21 à 21H43

Examen N. **2108266239** du 26/08/21

WEB

Votre code utilisateur pour **bioaxiome.com** : 1773688

M MERCURY LUC
11 IMP VERCORS
84000 AVIGNON

SEROLOGIE

(Sérum)

SEROLOGIE DU VIRUS SARS-CoV-2 (COVID-19)

Survenue de symptômes évocateurs il y a plus de 21 jours

Anticorps totaux (IgG + IgM + IgA) : Positif

(Electrochimiluminescence (ECLIA) Roche)

Index * 103,70

Interprétation :

< 0.9 Négatif

0.9 à < ou = 1.4 Douteux

> ou = 1.4 Positif

Interprétation :

Présence d'anticorps.

Profil sérologique compatible avec un contact avec le virus. A confronter au contexte clinique, à l'anamnèse et aux autres résultats biologiques.

Les test sérologiques ne sont pas recommandés dans le cadre du diagnostic précoce d'une infection par le SARS-CoV-2 (HAS, 02 mai 2020).

Seule la recherche du virus par RT-PCR notamment sur prélèvement naso-pharyngé permet de confirmer la présence du virus chez un individu. Les indications de la réalisation de cette RT-PCR sont définies par l'HAS.

Les tests sérologiques n'apportent pas d'information sur la contagiosité (HAS, 02 mai 2020).

En raison du délai d'apparition des anticorps (en moyenne entre 7 et 21 jours après l'apparition des symptômes), un test sérologique négatif n'exclut pas un contact récent avec le virus et doit être contrôlé à distance.

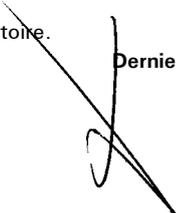
Les tests sérologiques ne permettent pas de statuer sur une potentielle immunité protectrice ni a fortiori sur sa durée (HAS, 02 mai 2020). L'application des gestes barrières reste nécessaire quel que soit le statut sérologique du patient.

DAVID SEMHOUN

Page 1/2

Nous vous informons que conformément à la réglementation en vigueur, vos échantillons biologiques sont conservés pour une période réglementée puis détruits. Toutefois durant cette période de conservation, vos échantillons biologiques peuvent être distribués et utilisés à des fins exclusives de contrôle des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et/ou des comparaisons de méthodes, sauf opposition de votre part à manifester à tout moment auprès du secrétariat médical de votre laboratoire, et ce, en application des dispositions de l'article L 1211-2 du Code de la Santé Publique. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez, à tout moment, d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité s'agissant du traitement de vos données personnelles. Pour cela, merci de consulter la politique de confidentialité disponible sur le site internet de votre laboratoire.

Compte rendu complet validé par SEMHOUN DAVID
Toute reproduction de ce compte rendu est interdite sans l'autorisation expresse du laboratoire.

 Dernier feuillet

Page 2/2